

# RENAISSANCE

## JOURNAL POLITIQUE

**ABONNEMENTS**  
 Un An. . . . . 10 fr.  
 Six Mois. . . . . 5 »  
 ENVOI FRANCO PAR LA POSTE  
 Etranger. . . . . Port en sus.

**ADMINISTRATION**  
 Tout ce qui concerne l'Administration  
 Abonnements. Articles d'argent  
 Doit être adressé à M. A. ALRICY  
 Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5.

**RÉDACTION**  
 Adresser les communications à  
 A. M. COSTE-LABAUME, Directeur  
 Cours Lafayette, 5, Lyon  
 LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

**ANNONCES**  
 Fermier général : V. FOURNIER  
 Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ  
 Rue Confort, n° 14  
 LYON

### FRANC-PARLER

Il paraît que nous serions à la veille d'une crise ministérielle.  
 M. de Freycinet tire à *tue*, M. Constans tire à *dia*, les autres tirent on ne sait trop comment... Bref, la discorde est complète, la dislocation générale, et nous allons en voir de belles.  
 Qui dit cela? Nos bons amis les conservateurs, naturellement; les hommes d'ordre public et de stabilité sociale, toujours à l'affût des moindres incidents qui peuvent troubler l'opinion et provoquer quelque gâchis.  
 Ces braves gens ont remarqué que dans l'interminable histoire des congrégations, M. de Freycinet était peut-être moins ardent que M. Constans ou moins enragé que M. J. Ferry.  
 On a comparé les déclarations, les conversations, les discours, épluché les mots, disséqué les virgules, et l'on a découvert au bout de ce petit travail que le chef du cabinet n'avait d'autre désir que de manger le nez de ses collègues et réciproquement.  
 En vain les journaux officieux, en vain l'agence Havas s'efforcent de rassurer les populations, d'affirmer l'accord complet, l'harmonie absolue du ministère... Rien n'y fait. Il faut que nos Excellences s'entredévorent.  
 C'est même dans le conseil du jeudi 16 septembre, qu'a dû avoir lieu ce repas d'anthropophages, sous la présidence de M. Jules Grévy, faisant fonctions d'écuyer tranchant.  
 A l'heure où nous écrivons, il est assez malaisé de savoir comment se seront passées ces agapes d'un nouveau genre.  
 Reste-t-il un morceau de Freycinet, Constans a-t-il été entamé, Ferry a-t-il reçu plusieurs coups de dents?  
 Eh bien, voyez notre incrédulité et notre scepticisme.  
 En dépit des affirmations réitérées de

la presse infatigable, qui ne peut ni se tromper ni nous tromper, nous jurerions que nous allons revoir nos ministres entiers, valides et régulièrement pourvus de tous leurs membres.  
 Malgré la meilleure volonté du monde, en effet, quelque vif que puisse être le désir d'un petit branle-bas politique, nous en cherchons vainement le motif ou le prétexte.  
 En ce qui touche les congrégations particulièrement, il faudrait que nos gouvernants fussent plus bêtes que nature, pour aller se prendre aux cheveux et faire ainsi la joie de nos adversaires.  
 Les ministres peuvent différer d'opinion sur des points de détail: Faut-il opérer en bloc, doit-on procéder partiellement, accorder au besoin une semaine ou deux de répit?  
 Ce ne sont là que des divergences sans gravité, lorsqu'on est d'accord sur le principe.  
 Or, ce principe, quel est-il?  
 Il est que les congrégations non autorisées, les congrégations illégales, interdites par le Concordat, doivent se soumettre ou se démettre, s'incliner ou se disperser.  
 Il est que les décrets du 29 mars ne sauraient être passés sous jambe et jetés au panier.  
 Connaissez-vous un ministre qui soit d'avis contraire, qui se montre disposé à embrasser aujourd'hui, sur les deux joues, les Dominicains, les Capucins ou les Carmes?  
 Si ce ministre existe, nous admettons la crise, mais M. de Freycinet lui-même, que l'on nous représente comme le plus enclin aux mesures de conciliation, de pacification et d'apaisement, n'a jamais dit à personne que les décrets du 29 mars étaient bons à mettre au cabinet.  
 Il faudra donc faire relâche encore une fois, et renvoyer la crise ministérielle à autre représentation.  
 JACQUES BARBIER

### La Démonstration Navale

M. de Freycinet est certainement le diplomate le plus malheureux de l'univers entier et de mille autres lieux.  
 Depuis que nos braves réactionnaires, pour les besoins d'une polémique commode, ont accusé le gouvernement de projets belliqueux, notre infortuné ministre des affaires étrangères ne sait qu'imaginer pour bien établir et bien démontrer ses intentions pacifiques.  
 On lui avait reproché les six hommes du général Thomassin. Immédiatement le général reçoit un contre-ordre, les six hommes ne partiront pas.  
 On lui avait reproché le discours de Gambetta à Cherbourg... Une semaine après, M. de Freycinet prononce une harangue assez émolliente pour faire honte aux lavements du même nom.  
 La question de Tunis vous inquiète? Vous n'avez qu'à parler: en quarante-huit heures l'incident est apaisé, et le bey de Tunis nous embrassera, s'il le faut, sur toutes les coutures.  
 Voici maintenant la démonstration navale, démonstration collective, bien entendu, faite avec le concours et l'adhésion de toutes les puissances signataires du traité de Berlin.  
 N'importe, des esprits soupçonneux pourraient y voir une arrière-pensée de bombarder Stamboul et de faire de la Turquie d'Europe une colonie française.  
 Déjà plusieurs feuilles cléricales avaient insinué que nos vaisseaux cuirassés portant des canons et les matelots, des mousquetaires, l'Allemagne ne manquerait pas d'y trouver un projet de revanche par voie de mer.  
 Comment couper court à ces bruits qui faisaient courir la malveillance?  
 M. de Freycinet songea d'abord à découper les vaisseaux... c'eût été vraiment dommage; puis, à armer leurs équipages de simples cannes à pêche, mais une canne à pêche prend de loin la forme d'une lance.  
 Une autre idée lui vint: si la France se contentait d'envoyer une escadre de canotiers d'Asnières, — ou de l'Île-Barbe.  
 La *Décentralisation* se serait peut-être déclarée satisfaite, et le *Salut Public* aurait dormi tranquille.  
 Mais le prestige de notre marine! Finalement M. de Freycinet s'est arrêté à la combinaison suivante.  
 La France prendra part à la démonstration navale...  
 Mais nos deux cuirassés et notre *aviso* seront placés sous les ordres de l'amiral Seymour...  
 Mais à la moindre alerte, au premier

coup de canon, au premier homme qui débarquerait, nos vaisseaux feront volte-face, prendront le large, et fileront à toute vapeur loin des imprudents qui badinent avec des armes à feu.  
 Avouez que l'on ne saurait prendre plus de précautions, pour calmer toutes les susceptibilités et même d'autres encore.  
 Si les chancelleries étrangères ont donné des ordres semblables à leurs marins, les bons Turcs peuvent digérer sans inquiétude, et la démonstration navale sera transformée du coup en une colossale mystification.  
 Pas un coup de canon, pas un homme à terre... Ah la bonne sanction du traité de Berlin!  
 Sera-t-il permis de moins d'allumer une pipe ou d'éclairer une allumette bougie? Il y en a qui font explosion et notre neutralité pourrait être compromise.  
 Certes, les intentions pacifiques sont une bonne chose;  
 Le désir de ne pas susciter les critiques des journaux et de rassurer les conservateurs tremblants, part d'un bon naturel;  
 Cependant, il ne faudrait pas y apporter trop d'exagération, sous peine de paraître ridicule.  
 Si M. de Freycinet prend à tâche de tranquilliser les monomanes qui voient des Prussiens sous tous les lits et sous toutes les pendules, il y perdra son temps, sa jeunesse et ses circulaires.  
 Un de ces jours on lui demandera qu'il transforme notre armement national en sables de bois et en pistolets de paille, et pour peu qu'il hésite seulement cinq minutes, on le traitera d'outrancier et de fou furieux.  
 La morale de la fable est que s'il est impossible de contenter tout le monde et son père, il est encore bien plus impossible de contenter tout le monde et les trembleurs de profession.  
 Le mieux est de ne pas s'en inquiéter et de nager toujours.

### LE RAPPEL DES CHAMBRES

Avez-vous remarqué combien la politique vit de la même cuisine et se repaît des mêmes aliments?  
 Sauf des circonstances exceptionnelles, on pourrait dresser une sorte de menu mensuel qui ne varie presque pas.  
 Janvier est consacré aux crises ministérielles; février, aux projets électoraux; mars, aux modifications administratives; avril, vacances de Pâques et circulaires.  
 ré un excellent déjeuner pour sa Toute-Puissance.  
 Gambetta. — Quel est le menu?  
 Trompette. — Huitres d'Ostende et Haut-Sauterne.  
 Gambetta. — Après?  
 Trompette. — Salmis de bécasses, pâté truffé, perdreau froid, jambon d'York à la gelée...  
 Gambetta. — Au diable ces truffes et ces gelées, que l'on me serve deux œufs sur le plat et une tranche de gigot.  
 Trompette. — Sa Majesté y songe-t-elle? Des plats aussi communs pour son auguste palais!  
 Gambetta. — Je crois qu'on me résiste...  
 Trompette. — Non, Sire, seulement je me permettais...  
 Gambetta. — Pas un mot de plus, ou je vous fait manger par mes grenouilles.  
 La Promenade du Dictateur  
 Gambetta. — Un cigare, Arthur, et allons faire un tour.  
 Ranc. — Merci, Lumière du Soleil.  
 Gambetta. — Oh! pas de gros mots. Entre

### Feuilleton de la RENAISSANCE

### Le Dictateur

On parle beaucoup de la dictature de Gambetta.  
 Chaque jour, les journaux conservateurs alliés aux intransigeants, nous donnent des détails circonstanciés sur l'esprit autoritaire, sur le tempérament dominateur du député de Belleville.  
 Ce n'est plus Gambetta, c'est le Maître, le Pacha, l'Hospodar, le Sachem qui lie et délie les ministres, fait et défait les fonctionnaires, commande aux armées de terre et de mer, décide la paix et la guerre.  
 Tout cela paraît beaucoup; eh! bien, ce n'est rien encore. auprès de la dictature qu'exerce Gambetta dans sa vie privée, dans son entourage intime, dans son ménage, s'il nous est permis d'employer ce terme vulgaire pour le successeur des Khans de Tartarie.

### Le Lever du Dictateur

Nous avons reçu à ce sujet des renseignements aussi précis qu'inédits, et il suffira d'en publier quelques-uns, pour démontrer jusqu'à l'évidence que Tibère, Néron, Denys de Syracuse, Ivan le Terrible, Pedro le Cruel et tous les tyrans dont l'histoire a gardé le souvenir, étaient des anges de mansuétude et de douceur auprès du féroce Gambetta.  
 Nous avons reçu à ce sujet des renseignements aussi précis qu'inédits, et il suffira d'en publier quelques-uns, pour démontrer jusqu'à l'évidence que Tibère, Néron, Denys de Syracuse, Ivan le Terrible, Pedro le Cruel et tous les tyrans dont l'histoire a gardé le souvenir, étaient des anges de mansuétude et de douceur auprès du féroce Gambetta.  
 Gambetta (dénouant son foulard)  
 François. — Monseigneur!  
 Gambetta. — Appelle-moi sire, triple buse.  
 François. — Oui Majesté!  
 Gambetta. — A la bonne heure, que je t'apprenne un peu à me parler convenablement.  
 François. — Sa Hauteur a-t-elle bien dormi?  
 Gambetta. — Horriblement mal. Aussi j'ai suis d'une humeur massacrante.  
 François. — Sa Majesté voudrait-elle passer cette mauvaise humeur sur le dos de quelques esclaves.  
 Gambetta. — Oui, vas m'en chercher

### Le Dictateur à déjeuner

une douzaine dans l'ergastule que je les bâtonne à mon aise...  
 François. — Il n'y a pour le moment que deux gâteuses aux cuisines.  
 Gambetta. — Où sont les autres?  
 François. — Le cocher nettoie les harnais, et Victoire est au marché.  
 Gambetta. — Les misérables! Ils ne savent pas se trouver là, quand j'ai besoin d'assommer quelqu'un.  
 François. — Il y a le jardinier.  
 Gambetta. — Cette vieille bête! Il ne mérite pas ma colère.  
 François. — Si ma tête vous suffisait...  
 Gambetta. — Ta tête, animal! Qui est-ce qui me mettrait mes pantoufles, Allons, c'est bien, je vous pardonne à tous...  
 François. — Votre Majesté est trop bonne.  
 Gambetta. — Mais que je ne vous reprenne plus à me laisser mal dormir.  
 Le Dictateur à déjeuner  
 Trompette. — Le Fils du Ciel est servi.  
 Gambetta. — C'est bien. Je n'ai pas faim ce matin.  
 Trompette. — J'avais cependant prépa-

confidentielles ; mai, interpellations cléricales ; juin, budget ; juillet, incidents diplomatiques.

Nous voici en septembre, époque de repos, de villégiature, de chasse et de bains de mer... On pourrait croire à une détente générale, à une accalmie complète.

Erreur profonde : il se trouve cette année, comme les années précédentes, un député quelconque qui songe en sa retraite et accouche de cette idée merveilleuse : Si l'on rappelait les Chambres ! Si l'on convoquait les députés, si l'on mobilisait les sénateurs...

Et, enchanté de cet effort d'imagination, notre homme saute sur sa bonne plume de Tolède, et écrit, dare dare, à un confident inévitable :

« Mon cher X...  
« Les circonstances graves que nous « traversons, les incertitudes du ministère, « les inquiétudes de l'opinion, imposent « au gouvernement l'obligation de con- « voquer les Chambres à bref délai. La « réunion anticipée des mandataires du « pays, est seule capable de dénouer les « difficultés d'une situation qui... ou des « complications que... etc., etc. »

Quelles sont ces difficultés ou ces complications ?  
Mon Dieu, les difficultés et les complications de tous les jours ; mais le mois de septembre est là, et l'idée de convoquer les Chambres doit y faire son apparition, en même temps que les noix, les raisins et les châtaignes.

Cette fois, c'est M. Guichard, député de l'Yonne, qui s'est chargé d'attacher le grelot.

L'an prochain ce sera un autre. Naturellement, ces propositions subissent toutes le même sort et aboutissent à une fin de non-recevoir.

« Mon cher Machin,  
« — Ne pensez-vous pas qu'il serait ur- « gent de rappeler les Chambres ?  
« — Non, mon cher chose, je ne suis « pas de cet avis et rien ne peut justifier « une mesure aussi grave... »

Suit une demi-colonne d'explications et de commentaires qui font la joie des journaux réduits à la portion congrue de la politique quotidienne.

Le projet de la convocation des Chambrés est une oasis où l'on peut se reposer pendant quarante-huit heures des aridités de la politique de vacances.

Merci, excellent Guichard, merci, digne M. Devès de votre correspondance secourable.

Grâce à vous, nos confrères de la presse conservatrice auront pu se livrer à quelques considérations de leur cru, à quelques lardons bien sentis sur le défaut d'équilibre du cabinet, sur la faiblesse de ces ministres qui ne peuvent faire un pas sans être tenus en lisière, sans que le père Guichard leur tende la perche.

C'est là qu'est tout l'intérêt de la proposition de convoquer les Chambres. Réveiller les polémiques qui s'éteignent et fournir quelques alinéas aux gazettes de droite et de gauche.

Où diable voit-on, en effet, l'utilité ou

l'avantage de repeupler les solitudes du Palais-Bourbon et du Luxembourg ?

La question cléricale, l'éternelle et sempiternelle question cléricale ?

Mais elle est aujourd'hui ce qu'elle était hier, ce qu'elle sera demain, et dans huit jours et dans quinze jours.

La fameuse déclaration congréganiste n'y a rien changé, et il ne vaut pas la peine, pour si peu de chose, d'arracher les sénateurs à leurs douches, les députés à leur chasse, et les huissiers des Chambrés à leur pêche à la ligne.

Aussi, ne nous emballons pas ; laissons les roses aux rosiers, M. Guichard à ses épîtres et M. Devès à son phylloxera. La convocation des Chambrés est un fruit d'automne ; il a mûri en son temps, il a été cueilli, le voilà mangé ; n'en parlons plus et attendons les vendanges.

## Le Métier de Roi

Un jeune roi qui n'a pas pour deux ans de pouvoir s'il continue ainsi, c'est S. M. Alphonse XII, roi d'Espagne.

Les Espagnols, ayant éprouvé le besoin de vivre sous le régime monarchique, — tous les goûts sont dans la nature, — ont installé à l'Escurial le fils d'Isabelle, avec une liste civile des plus raisonnables. En échange de ces avantages, ils ne demandaient à leur souverain qu'une chose : occuper le trône et avoir toujours un héritier prêt à recueillir sa succession en cas de décès.

Car, dans les constitutions monarchiques comme dans le contrat de mariage des *Faux Bonshommes*, on s'occupe beaucoup plus de la mort du principal intéressé que de son existence.

Aussi, à peine était-il installé sur le trône que, par ordre du parlement, Alphonse était uni à une collaboratrice.

Les mois se passent ; aucun héritier ne manifeste l'intention de voir le jour ; enfin, la reine meurt.

Peu après :  
— C'est assez pleuré, dit au roi le parlement. Vous n'êtes pas ici pour vous amuser. Il faudra penser à vous remarier au plus vite.

— Ma pauvre cousine que j'aimais tant ! soupire Alphonse !

— Faudrait pas nous la faire au sentiment, hein ? Vous n'êtes pas payé pour ça, mais pour vous procurer des héritiers mâles. Vite, cherchez une femme et ne perdez pas de temps, ou nous serons obligés de vous la fournir nous-mêmes.

Enfin, Alphonse est remarié. Le bon roi ! l'excellent roi ! Comme il comprend ses devoirs ! Comme il remplace vite sa première femme.

— Et maintenant, sire, lui dit-on, il vous faut un fils, vous entendez bien, pas une fille, un fils.

— Je ferai de mon mieux, dit le prince. Aussi, jugez de la déception des Espagnols en apprenant l'autre jour que la reine avait mis au monde non le prince héritier demandé, mais une simple princesse, incapable d'occuper le trône.

— Le roi est un farceur.  
— Il manque à tous ses engagements.  
— Il veut la ruine de l'Espagne.

— Qu'il recommence et il nous paiera cela !

Telles sont, ramenées à leur véritable forme, les appréciations des correspondances d'Espagne. Et le roi a beau protester de son beau vouloir, il a beau crier :

— Mais ce n'est pas ma faute !  
Partout on lui répond :  
— Recommencez un peu !

*Gambetta.* — Heu, heu... Non vois-tu, il n'y a jamais qu'un grand homme dans l'univers, et ce grand homme, tu l'as devant toi.

*Ranc.* — J'en suis ébloui.

*Gambetta.* — Je te permettrai de mettre des conserves. Que veulent tous ces imbéciles à me regarder ainsi ?

*Ranc.* — Ce sont les habitants du pays qui se repaissent de votre vue.

*Gambetta.* — Je leur trouve l'air bête, Celui-là surtout qui a un grand nez.

*Ranc.* — Vous plairait-il qu'on le lui coupât ?

*Gambetta.* — C'est une idée.

*Ranc.* — Gardes, empoignez moi cet...

*Gambetta.* — Doucement, doucement..., on le lui coupera seulement demain matin, après déjeuner. Ce spectacle facilitera ma digestion.

*Ranc.* — Que de bontés. Agenouille-toi, misérable, et remercie le Czar de te laisser l'usage de ton nez pendant vingt-quatre heures.

### Les Travaux du Dictateur

*Gambetta.* — Tu as les journaux, François.

Evidemment, le roi a raison ; mais les Espagnols n'ont pas tort. Ils payent Alphonse pour qu'il se donne un héritier mâle ; il leur faut cet héritier mâle ; si Alphonse se sent incapable d'accorder cette satisfaction aux légitimes exigences de son peuple, qu'il s'en aille. Il n'y a pas à sortir de là : Tenir ses engagements ou donner sa démission.

Mais, vous figurez-vous la situation du malheureux souverain. Si, dans dix mois, la reine donne un pendant à son premier rejeton, et que ce pendant soit encore une fille, que fera-t-il ? Caché dans un coin de son palais, il se dérobera aux regards et, pleurant en silence, il s'arrachera les cheveux de désespoir en murmurant :

— J'ai fait encore une sottise.

Ah ! le métier de roi est un singulier métier et je crains fort que, si les peuples continuent à être si exigeants, ils ne trouvent plus de souverains qu'en les choisissant parmi les condamnés à mort auxquels on fera la remise de leur peine en échange de ce prétendu service rendu à la société.

## L'ANNEXION DE TAHITI

Parmi les nations étrangères et ennemies qui protestent contre l'annexion de Tahiti à la France, il est bon de signaler... les bonapartistes.

Les bonapartistes ne sont pas contents. Le *Pays* croit devoir rappeler l'article 30 de la Constitution :

« Nulle échange, nulle adjonction de territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi... »

Et ce journal ajoute :

« Peut-être pour les annexions, comme lorsqu'il s'agit d'escamoter le droit d'association, le gouvernement croit-il le pouvoir remplacer les lois par des décrets ; mais alors qu'il le dise. »

Ah ! mais !... C'est que c'est très sérieux. Voyez-vous ce gouvernement qui se met en tête de prendre possession d'un pays riche, qui ne lui coûte pas même une goutte de sang, et cela, sans demander aux bonapartistes s'ils trouvent bon que la France, amoindrie par l'Empire, s'agrandisse sous la République.

M. de Cassagnac proteste et il a bien raison. Sous le vieil empereur de M. de Cassagnac, les choses ne se seraient pas passées ainsi. Le vieil empereur se serait bien gardé, lui, d'enrichir la France sans l'autorisation des Chambrés. Il était trop occupé à l'appauvrir.

Sous le vieil empereur, si un souverain insulaire, las des charges de la couronne, était venu offrir à la France son territoire et ses sujets, le vieil empereur et ses amis lui auraient aussitôt répondu :

— C'est très beau le cadeau que vous voulez nous faire ; mais, au lieu de donner votre royaume à la France, vous feriez rudement mieux de nous remettre, à nous, notre part en argent.

Cette manière de procéder, au moins, est régulière, et elle est l'indice d'une grande connaissance des affaires gouvernementales. Aussi est-ce la seule que M. de Cassagnac reconnaisse et approuve. Le député de Condom ne manquera donc pas, à la rentrée de la Chambre, d'interpeller le gouvernement qui se permet de faire une bonne affaire sans son autorisation.

Si les théories de M. de Cassagnac triomphaient, il n'y aurait pas de raison pour que la France ébahie n'assiste pas un jour à une discussion de ce genre.

*M. de Cassagnac.* — Je lis dans le *Journal officiel* que le ministre des finances a encaissé la somme de 1 fr. 60 qui lui a été adressée à titre de restitution anonyme. Je demande à interpeller M. Magnin à ce sujet. Il faut que l'on sache qu'un ministre n'a pas le droit de verser dans les caisses de l'Etat une somme, tant minime soit-elle, sans que la Commission du budget et les Chambrés aient délibéré sur cet encaissement.

*François.* — Le facteur vient de les apporter, Monseigneur !

*Gambetta.* — Je t'avais dit, je crois, que Monseigneur ne me suffit pas.

*François.* — Que Votre Sainteté me pardonne...

*Gambetta.* — Nous verrons cela. Déchire-moi ces bandes. Bien, va-t-en ! Tousjours des critiques ! Ces coquins ne me laisseront pas la paix. Il faudra qu'un de ces quatre matins je fasse un exemple. Quand j'aurai pendu une douzaine de ces ruffians, cela servira d'avertissement.

*François.* — Majesté, Majesté !

*Gambetta.* — Qu'y a-t-il ! Se permettre d'entrer sans que j'appelle... Ne sais-tu pas que ce crime est puni de mort.

*François.* — C'est qu'il arrive un message de Paris, pour une nouvelle de la plus haute importance.

*Gambetta.* — Fais entrer le message.

*Le Messager* (à plat ventre). — Lumière du Soleil, Fils du Ciel, Ombre de Dieu, Reflet des Astres...

*Gambetta.* — Assez, vite au fait !

*Le Messager.* — Une nouvelle terrible...

*Gambetta.* — Mais dis donc...

*M. Magnin.* — Mais il me semble que lorsqu'il s'agit d'une recette et non d'une dépense...

*M. Baudry d'Asson.* — Il ne doit pas vous sembler... C'est illégal.

*M. Cunéo d'Ornano.* — Encaisser 1 franc 60 centimes !

*M. Magnin.* — Mais on encaisse bien les excédants d'impôts...

*M. Laroche-Joubert.* — C'est à tort.

*M. Magnin.* — Enfin, messieurs, je ne peux pourtant pas mettre ces capitaux dans ma poche.

*M. Janvier de la Motte père.* — Ce serait pourtant beaucoup plus régulier. (Approbation à droite.)

Voilà où nous allons. En outre, puisque les acquisitions de territoire et d'habitants ne peuvent avoir lieu qu'en vertu d'une loi, il en résulte qu'un père de famille ne pourra plus donner un citoyen à la France sans y être autorisé par les Chambrés.

Dans ce cas, il y aura généralement vote d'urgence.

Mais, vous figurez-vous une crise ministérielle provoquée par un semblable fait !...

## Un Mal et un Remède

Enfin ! Un décret vient d'autoriser, — il a fallu une autorisation gouvernementale pour cela, — la fondation d'un asile destiné à recueillir les enfants abandonnés et à faire des honnêtes gens de ceux d'entre eux, assez nombreux, qui ont des dispositions pour cette carrière.

C'est très bien, cela ! Mais, après s'être occupé des malfaiteurs en herbe, il serait peut-être bon de penser aux malfaiteurs en épi.

Il y a, sur le territoire français, quelques cent mille individus, vagabonds, souteneurs de filles, repris de justice, tous occupant une place plus ou moins importante sur le livre d'or de la police, qui n'attendent qu'un prétexte, qu'une occasion, qu'une crise alcoolique pour faire un mauvais coup.

Dans une ville où la police est bien organisée, tous ces gaillards-là sont connus et quand un méfait quelconque est commis, neuf fois sur dix, suivant les lieux et les circonstances, un agent connaissant son métier et doué d'un certain flair, peut affirmer hautement sans crainte de se tromper : « Le coupable est un tel. »

Ne trouvez-vous pas au moins singulier la placidité de cette bonne police qui connaît à peu près tous ses justiciables passés, présents et à venir, qui les surveille d'un œil paternel et attend tranquillement le vol ou l'assassinat qu'ils doivent commettre pour protéger la société contre leurs attentats.

Un tel, qui vient de se faire remarquer par un crime accompli avec une audace inouïe, a débuté en qualité de vagabond. Pour le punir de n'avoir ni argent, ni domicile, on l'a mis en prison pendant quelques jours, puis on l'a rendu au vagabondage. Bientôt, il s'est fait reprendre, cette fois comme voleur. Condamné pour ne pas avoir d'argent, il s'en est procuré illégalement. Un an de prison est vite passé. Au bout de ce temps on le verse de nouveau dans la société, toujours sans moyen d'existence, sans profession et sans s'occu-

*Le Messager.* — La sultane Fatma a pris une indigestion.

*Gambetta.* — Une indigestion, la sultane ! Et où cela ?

*Le Messager.* — Dans le cabinet n° 16 du café de Paris...

*Gambetta.* — Et l'on n'a pas écartelé le garçon ?

*Le Messager.* — Non, Altesse, il s'était pendu le premier.

*Gambetta.* — C'est parfait. Quant à toi, messageur de mauvaises nouvelles, tu vas suivant l'usage antique, périr par le poison.

*Le Messager.* — Grâce, grâce !

*Gambetta.* — Non, pas de grâce ! Que l'on apporte le racahout !

*François.* — Du racahout ! Mais sire, vous allez le faire engraisser.

*Gambetta.* — Précisément, je veux qu'il devienne plus gros que moi, ce sera son supplice !

Et voilà ! Si après de telles scènes, il est possible de douter de la dictature de Gambetta, nous nous chargeons de dénouer la question d'Orient et les cordons de souliers de l'évêque Freppel.

per de la façon dont il vivra. Pour la justice et la police, il ne peut vivre que de vol. Tant pis pour les naïfs qui se laissent voler, tant pis pour lui s'il se laisse prendre.

Admirable état social !  
Que penseriez-vous du commissaire de police qui ferait enfermer un chien enragé pendant huit jours, quinze jours, un mois, et le relâcherait ensuite avec la conviction que la privation de liberté qu'il vient de subir, lui a été pour jamais l'envie de mordre ?

Voilà pourtant la manière dont la loi se comporte vis-à-vis des malfaiteurs.

Comme si la répression guérissait de la misère et du vice !

Comprenez-vous la loi disant, au coupable par l'organe d'un grave magistrat : « Vous avez volé, parce que vous aviez besoin d'argent. Vous avez volé parce que vous n'aimiez pas à travailler ; vous avez volé parce que votre mauvaise réputation vous faisait expulser de tous les ateliers ; vous avez volé parce que vous avez des vices à satisfaire ; vous avez volé parce que votre tempérament et votre éducation vous entraînent fatalement dans la voie du crime.

« La société vous inflige six mois de prison. Ces six mois de prison ne vous donneront pas l'argent qui vous est nécessaire ; ils ne vous inspireront pas l'amour du travail ; ils ne rétabliront pas votre réputation perdue, au contraire ; ces six mois de prison ne vous guériront pas de vos vices et ne modifieront en rien votre tempérament ni votre éducation. Votre peine accomplie, vous rentrerez dans la société plus malheureux, plus vil qu'avant. Aussi êtes-vous destiné à mourir sur l'échafaud. Mais, pour cela, il faut tuer une ou plusieurs personnes. Nous attendrons. Au revoir. »

C'est ainsi que l'on prévient le mal. C'est seulement après la catastrophe que l'on applique le remède destiné à le prévenir.

Et pendant que l'on compte en France par centaines de mille, les gens dépourvus de moyens d'existence honnête, les uns franchement vicieux, d'autres surtout malheureux, mais tous entraînés vers le crime par la haine et la misère, l'immense territoire algérien est inculte, le Sénégal ne demande que des colons, et nos nouvelles possessions de Tahiti pourraient recevoir des milliers d'hommes.

Un peu de terre, quelques outils, la réhabilitation espérée sous d'autres cieux, il n'en faut pas plus pour transformer en honnêtes gens, qui feront la richesse de leur pays, les mandrins de toute sorte.

Ils s'attaquent à la propriété, faites en des propriétaires ; ils volent parce qu'ils n'ont rien, donnez leur de quoi vivre en travaillant ; ils sont paresseux, ivrognes, débauchés, parce qu'ils sont misérables et perdus d'honneur ; ailleurs honorés, ayant en main l'instrument de leur fortune et de leur indépendance, ils se transformeront, et la vie, cessant d'être pour eux une impasse, ils seront les premiers à respecter et à défendre l'état social qu'ici ils ont combattu.

Cette expérience a été faite par l'Angleterre en Australie. On sait quels résultats elle a donnés.

Il n'y a donc qu'à choisir : Peupler les colonies ou les prisons.

## LES ODEURS DE PARIS

Paris sent mauvais. En dépit de toutes les eaux des fées, de toutes les parfumeries de Ninon et de tous les extraits d'opoponax, la capitale de l'élégance mondaine n'a que très peu de chose à envier aux dépotoirs de banlieue et au plateau de Caluire.

Voilà le fait ; il est prouvé, il est indéniable, et les nez de deux millions de Parisiens en font foi. En présence des réclamations incessantes des journaux, des protestations, des plaintes unanimes, on pouvait espérer que l'administration se serait préoccupée immédiatement de porter remède à cet état insupportable, de détruire ou de détourner les foyers d'infection.

Vous ne connaissez pas l'ad-mi-nis-tra-tion française ?

Après avoir discuté longuement sur le point de savoir si Paris sentait vraiment aussi mauvais que ça, on a convoqué le conseil d'hygiène ;

Puis les ingénieurs des ponts-et-chaussées ; Puis les inspecteurs des égouts ; Puis les compagnies de vidange ; Et tous ces conseillers, ces ingénieurs, ces inspecteurs réunis se sont demandé gravement :

— D'où vient l'odeur ? Quel est le genre de parfum qui arrive directement à nos narines ?

— C'est de l'odeur d'égout, disait l'un.

— Pardon, je reconnais plutôt une odeur de latrines, répliquait l'autre.

— Permettez, ajoutait un troisième, il me semble à un certain goût de pourri que, seuls, des animaux en putréfaction...

— Allons donc, ce sont les facteurs qui ne changent pas assez souvent de chausettes.

— Vous vous trompez : l'odeur vient du ministère de la guerre, dont les secrets transpirent.

Et voilà six semaines que dure cette discussion ; voilà près de deux mois que ces docteurs Sangrado fourrent leur nez un peu partout, à seule fin de savoir exactement si les odeurs de Paris sentent l'égout, le chat crevé, l'œuf punais ou le mot de Cambonne.

— Mais nous sommes empoisonnés, crient les Parisiens.

— Attendez, nous croyons avoir découvert certaine émanation d'ammoniaque.

— Nous sommes malades, nos enfants meurent comme des mouches.

— Laissez donc, nous tenons la solution du problème : Paris sent mauvais, parce qu'il ne sent pas bon !

Qui ne serait satisfait de cette admirable découverte ?

Et pourtant notre administration, notre bureaucratie sont des institutions que l'Europe nous envie, comme elle envie notre magistrature.

Si elle les envie tant que cela, pourquoi ne s'en passe-t-elle pas la fantaisie, cette brave Europe ?

Nous lui céderions le tout à bas prix.

## LA FÊTE DU 29 SEPTEMBRE

On nous communique les documents suivants :

Nous, HENRI, cinquième du nom, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

Considérant que le 29 septembre a eu l'honneur de Nous voir ouvrir, pour la première fois, les yeux à la lumière du jour ;

Considérant que nos féaux et fidèles nous ont manifesté le désir de célébrer cet anniversaire en rongeant autre chose que leur frein ;

Considérant que la nutrition est une pratique non-seulement autorisée par l'Eglise, mais encore en tout conforme aux traditions nationales, et que cet exercice est aussi légitime que la monarchie traditionnelle, en l'honneur de laquelle il doit être exécuté ;

Considérant que, si l'on ne saurait trop blâmer les réunions et agapes républicaines, on n'encouragera jamais assez les austères banquets royalistes, où chaque convive est inspiré par les intérêts de la monarchie ;

Considérant qu'en cette circonstance Nous voulons donner une preuve de notre immense sollicitude pour la classe ouvrière que Nous avons toujours tant aimée.

**DÉCRÉTONS :**

Article 1<sup>er</sup>. — Il sera célébré dans toutes les villes de France un grand banquet commémoratif de la date du 29 septembre.

Art. 2. — Tous nos sujets assisteront à cette fête patriotique.

Art. 3. — Pour faciliter à la classe laborieuse l'exercice du culte légitimiste la fête sera célébrée le dimanche suivant, 3 octobre.

Art. 4. — Notre bien-aimé Numa Baragnon est chargé de l'exécution du présent décret.

Car, tel est notre bon plaisir.

Fait à Frosdorff, sur notre trône mobile et provisoire, le 4 septembre 1880.

## Mesures de Police

Nous, Baragnon, fondé de pouvoir de sa Majesté, Henri cinquième de nom, roi de France et de Navarre,

Vu le décret du 4 septembre 1880.

Considérant qu'il importe que la fête du 29 septembre soit célébrée le 3 octobre avec une solennité extraordinaire ;

Considérant qu'on ne saurait trop assurer la liberté de cette manifestation pacifique ;

**ARRÊTONS :**

Article 1<sup>er</sup>. — Des listes d'adhésions aux banquets donnés dans chaque commune seront portées au domicile de tous les Français.

Art. 2. — Il sera dressé, sur les domaines du roi, un catalogue des rebelles qui refuseront de participer à la fête, lesquels seront pendus à leur fenêtre jusqu'au lendemain de la fête.

Art. 3. — Le 3 octobre, dès que sonnera l'Angelus, tous les sujets de sa Majesté se répandront dans la rue, en entonnant le chant : Vive Henri V.

Art. 4. — La circulation est interdite aux ouvriers en blouse, aux gens grêlés ou difformes, aux im-

tents, aux infirmes, et en général, à toute personne qui pourrait donner à la cérémonie un caractère disgracieux ou simplement démocratique.

Art. 5. — Tout Français qui, durant les banquets, cessera de manger en l'honneur du roi sera purgé séance tenante.

Art. 6. — A sept heures du soir, les fenêtres, pavoisées dès le matin du drapeau blanc, seront illuminées d'office aux frais des habitants.

Art. 7. — Les cafés et établissements publics resteront ouverts toute la nuit. Ils seront tenus de servir gratuitement à boire à quiconque le demandera au nom du roi.

Art. 8. — La loi sur l'ivresse est abolie. Cependant les nez rouges seront considérés comme emblèmes séditieux, et leurs porteurs poursuivis pour crime de lèse-majesté.

Art. 9. — La gendarmerie et la police républicaines sont dissoutes.

Vive le roi !

Le 20 septembre 1880.

NUMA BARAGNON 1<sup>er</sup>.

## Programme de la Fête

Le matin, à cinq heures, des salves, un fac regem Domine annonceront aux populations l'ouverture de la fête.

De six heures à midi, messes publiques, gratuites et obligatoires dans toutes les paroisses.

A deux heures, joute dans les aquariums et établissements de bains.

A quatre heures, vêpres publiques, gratuites et obligatoires dans toutes les paroisses.

A cinq heures, absinthe, recueillement et jouissances intimes.

A six heures, banquet, allégresse générale.

A neuf heures, feu d'artifice dans tous les cœurs, terminé par l'évocation du spectre de l'anarchie.

A minuit, chants patriotiques et représentations gratuites, des gardiens de la paix.

A une heure du matin, lecture de l'Union, dans le lit ; sommeil prolongé.

## LA MARQUE CLÉRICALE

La ville de Grenoble est bien heureuse.

L'honneur d'être le chef-lieu du département où Mademoiselle de la Merlière fait des miracles, sous le pseudonyme de Notre-Dame de Salette, ne lui a pas suffi. Il lui a fallu encore, pour sa gloire et son édification, que le Congrès des associations ouvrières catholiques se tint dans ses murs !...

Ce Congrès est ouvert depuis lundi.

Si, de ses importantes délibérations, il ne résulte pas un immense élan donné à l'industrie grenobloise, ce ne sera vraiment pas la faute des organisateurs.

Il est question, en effet, dans le programme, d'un rapport de M. Rouillon, industriel, sur une usine chrétienne de mégisserie.

Ce M. Rouillon est un novateur intelligent. Il s'est aperçu que la ganterie de Grenoble marchait à son déclin ; d'un autre côté il a constaté que le chevreau demandait de plus en plus de soins, et que l'art du mégissier se perdait. Il a vu le mal et, en même temps, il a trouvé le remède. C'est la fondation d'une mégisserie chrétienne qui, seule, peut sauver la ganterie.

Vous voyez quel horizon nouveau l'initiative de M. Rouillon ouvre à l'industrie, et considérez quels services sérieux le sentiment religieux, ainsi appliqué, peut rendre à la société moderne.

Car, dans cette voie, on peut aller loin, très loin.

La moutarde de Dijon, par exemple, est atteinte par la concurrence terrible que lui font les moutardes anglaises. Que font nos moutardiers ? Ils fondent une moutarderie catholique ! Et du premier coup, les moutarderies protestantes de la péninsule sont enfoncées. Vive la moutarde orthodoxe ! Le pape, lui-même, bénit pot par pot, flacon par flacon, les produits de la fabrique dijonnaise et nomme les fabricants ses grands moutardiers.

A Lyon, les saucissons s'organisent en syndicat catholique ; à Nîmes, Valence et Montpellier, les marchands de vins bien pensants ont seuls des vignes intactes, pendant que leurs confrères huguenots s'arrachent les cheveux de désespoir devant leurs ceps phylloxérés.

A Tours, l'imprimerie Mame n'a plus le privilège exclusif, pour ses ouvrages, de l'approbation de Mgr l'évêque d'Orléans ; les pruneaux de la Touraine sont également approuvés, estampillés par le clergé et s'en vont, sur tous les points du globe, répandre les bons principes et expulser les humeurs malignes.

Puis, nous aurons également des cordonneries cléricales, des fabriques de lunettes cléricales, des bonnetiers et des chausseurs cléricaux, des fabricants d'irrigateurs cléricaux.

La marque cléricale seule sera la bonne marque.

Et, si par hasard, M. Lucien Brun s'aperçoit un jour que sa bottine le blesse, il se rendra chez son cléricol bottier et lui dira :

« — Les dernières chaussures que vous m'avez livrées me font venir des cors, vous devez avoir un libre-penseur dans votre atelier. J'ai reconnu aux douleurs de mon orteil l'atteinte de la griffe du démon. »

A côté de cette industrie nouvelle, nous en verrons naturellement surgir une autre, ce sera celle qui créeront les adversaires des idées saines.

Tel épicière se mettra sous le patronage de la Commune pour faire pièce à son voisin, dont les fromages auront fait à pied, aller et retour, un voyage à Lourdes. Tel autre déclarera sur son enseigne qu'il a voté pour Blanqui. Le concurrent, stimulé, affichera chaque matin dans sa vitrine un billet de confession du jour.

La concurrence, enfin, ne connaîtra plus d'autre terrain.

Ainsi, on n'aura plus les tabacs et cigares étrangers et les tabacs et cigares français, mais bien les tabacs cléricaux et les tabacs hérétiques.

Les commissionnaires, eux-mêmes, se diviseront en deux catégories, les libres-penseurs qui seront munis de la médaille délivrée par l'administration, et les bien-pensants qui, eux, n'auront d'autre médaille que celle de Notre-Dame de Fourvière.

Voilà l'avenir que nous prépare le Congrès des associations ouvrières catholiques.

## THÉÂTRES

Messieurs les journalistes parisiens — qui sont à peu près tous arrivés de la province — laissent rarement échapper l'occasion de nous accabler de leur profond dédain. C'est surtout lors des apparitions sur les scènes de la capitale, des artistes enlevés à nos théâtres, qu'ils s'empressent de nous faire sentir combien nous sommes gens de peu et quel abîme sépare leur bon goût de notre piètre intelligence artistique.

A propos des débuts de M. Montbazon à l'Ambigu, M. Auguste Vitu qui a succédé au Figaro à M. Benoit Jouvin et hérité de ce critique ennuyeux, la manie de dauber la province, n'a pas manqué de prendre à partie Lyon et les Lyonnais. M. Vitu trouve que M. Montbazon n'a aucun talent, ne sait rien et ne paraît pas assez jeune pour se remettre à l'école.

Nous défendrons mollement M. Montbazon. Gâté par des succès datant de fort loin déjà, cet ex-pensionnaire des Célestins, brillait de moins en moins dans notre troupe. Cependant il mérite peut-être des circonstances atténuantes. Premier rôle de drame de cape et d'épée, il a débuté à Paris, dans une pièce absurde, les Mouchards et dans un des mauvais rôles abondant dans cet ouvrage. Dès lors il n'est point surprenant que le provincial Montbazon y fut aussi mal à l'aise que le parisien Lacressonnière, qui dans le même personnage, nous sembla fort médiocre, il y a deux mois à peine.

De l'exécution de cet acteur, M. Vitu passe naturellement à l'exécution de Lyon. « Lyon, — assure M. Vitu — est loin de pouvoir se dire la seconde ville de France sous le rapport du goût et de la compétence artistique. On y supporte sans sourciller, et même sans les remarquer, des énormités qui feraient pousser les hauts cris partout ailleurs. » Par exemple M. Vitu a vu, il y a quatre ans, un dimanche soir, dans *Ruy-Blas*, le rôle de Casilda, fille d'honneur de la reine d'Espagne, rempli par une demoiselle habillée en jupe courte, costume de danseuse de cachucha qui va lever la jambe.

Le fait cité par le terrible critique doit être exact. A cette époque, nous subissions la direction d'un nommé Senterre imposé à nos théâtres par un préfet appelé Ducros, — un ami du Figaro précisément, lequel Ducros faisait fournir au poste les spectateurs mécontents de son impressario.

Mais quelle que soit l'énormité rappelée par M. Vitu, est-il bien sûr que partout ailleurs, voire à Paris, le public eût poussé les hauts cris en voyant Casilda habillée en danseuse ? Nous en doutons un peu.

Ce qui est plus certain, c'est que, sans prétendre au monopole du bon goût, comme les Parisiens, nous trouvons de fort mauvais ton de mépriser par genre et de parti-pris la province et ce qui en arrive, attendu que c'est nous, provinciaux, qui alimentons Paris et ses théâtres, soit en y envoyant nos artistes que l'on critique ferme, mais que l'on garde avec soin — faute de Parisiens, — soit en payant de nos deniers les subventions votées par les Chambres pour les scènes de la capitale.

Et, entre toutes les villes, Lyon n'est pas la dernière à fournir son contingent en tous genres : en dehors du théâtre, la littérature, la peinture, la sculpture et tous les arts, sont à Paris brillamment représentés par nos concitoyens.

Au fond, sait-on d'où vient ce fameux dédain à notre égard ? Tout simplement de ce que nous nous rebiffons le plus souvent contre les arrêts artistiques souverains des Parisiens, de ce que nous ne gobons pas leurs prétendues célébrités et sifflons parfois les grands chanteurs ou les grands acteurs qu'il plaît à Paris de nous expédier, enveloppés des réclames de ses journalistes. Nous manquons de goût et de compétence, parce que nous n'acceptons pas assez humblement l'opinion de ces messieurs et ne nous extasions pas suffisamment devant les talents qu'ils inventent et les modes dramatiques, littéraires ou musicales que leurs cerveaux ont créés.

Volé tout le secret du mauvais goût dont M. Vitu et ses confrères s'empressent de nous accuser à chaque occasion et du dédain qu'ils ont l'air de professer à l'endroit de notre compétence artistique. Il y a beau temps que nous le savons et nous nous émouvons de moins en moins de l'excessive vigueur de ces jugements en considérant que c'est presque toujours chez cette province d'une intelligence si rabougrie qu'on vient recruter les étoiles qui brillent au firmament parisien.

Jeudi ont commencé par *Broufrou* les représentations de M<sup>lle</sup> Sarah-Bernhardt. Nous regrettons que les nécessités du tirage de la Renaissance nous obligent de renvoyer à la semaine prochaine le compte-rendu de ces soirées exceptionnelles — exceptionnelles quant aux prix des places dans tous les cas.

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable

A. ALRICY.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 16 Septembre.

Le marché a été assez animé depuis huit jours. Il y a des fluctuations importantes, déterminées, il faut le reconnaître par des motifs qui méritent d'être sérieusement discutés.

Hier, seulement, on a suivant nous, attaché trop d'importance à des bruits mis en circulation, au sujet du Crédit Foncier Algérien.

La création de cette s.c. n'est pas le moins du monde compromise. Tout au plus, peut-elle être retardée de quelques jours. Les autres influences tendent à s'effacer. On parle moins de la question d'Orient et il semble que la crise monétaire soit moins intense en Allemagne. — Nos valeurs de Crédit ont eu, surtout au comptant, un excellent marché. On continue d'insérer de nombreux ordres d'achats en obligations 3 0/0 et 4 0/0 de la Banque Hypothécaire et en Bons privilégiés de l'Assurance Financière. Ce dernier titre qui rapporte 7 0/0 se recommande aux capitaux d'épargne par une prime de remboursement égale à 5 fois son prix d'achat.

La Banque d'Escompte et la Banque Hypothécaire sont fort bien tenues. La Société Générale Française de Crédit donne lieu à des transactions importantes. On cote 735. Tout fait prévoir dans un avenir prochain des prix bien supérieurs.

On est à 640 et 642.60; sur le Crédit Mobilier français. Cette valeur ne semble pas vouloir dépasser ce prix qui nous paraît favorable à des réalisations. L'Action de jouissance du Crédit Mobilier espagnol est retombée ainsi que nous l'avions prévu, à 610, il y a vraiment intérêt pour les portefeuilles à vendre à ce prix. Nous insistons à cet égard parce que la baisse peut être considérable. La Banque

Parisienne défend très difficilement la prime excessive attachée à ce titre. Il y a des ventes suivies.

Le Crédit Lyonnais est redescendu de 970 à 960. Le Crédit Foncier est aux environs de 1380. La Banque de Paris fait 1112.50 et 1115.

A. BALLERO.

**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**  
**DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL**  
de 500 millions  
EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0  
AVEC LOTS

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

- 1 obligation remboursée par 100,000 fr. 1 — 25,000 fr.
- 6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit 30,000 fr.
- 45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit 45,000 fr.

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200,000 fr. et 318 lots par an pour 1,200,000 fr.

Le troisième Tirage a eu lieu le 5 Août 1880

Le quatrième aura lieu le 5 Octobre 1880

Les intérêts des obligations sont payables les 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-Capucines, 19;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

**MAISON D'ACCOUCHEMENT**  
Soins — Discretion  
**M<sup>ME</sup> DUPORT**  
TIENT DES PENSIONNAIRES  
Lyon, 31, rue Centrale, 31  
(Ecrire franco).

**PLUS DE TÊTES CHAUVES !**  
HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS. — Guérison des maladies du cuir chevelu. — Arrêt immédiat de la chute des cheveux et Repousse certaine à tout âge (à forfait). — AVIS AUX DAMES : Traitement spécial pour la croissance et la conservation de leur chevelure, même à la suite de couches. — On envoie gratis renseignements et preuves. On jugera.  
MALLERON, Chimiste, 85, rue de Rivoli (pr. le Louvre) PARIS.

**HERNIES** sans opération, guérison prompte parfaite garantie par les faits. En conséquence, plus de Bandage.  
Dr GAILLARD, q. Charité, 1, Lyon.

MÉDECINE

Maladies de la gorge, de la voix et de la bouche, effets pernicieux causés par les traitements mercurels et l'abus du tabac. — Faire usage des **Pastilles de Dethan** au sel de Berthollet. — La Boîte : 2 fr. 50.

Maladies de l'estomac et des intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson** au bismuth et magnésie. — Pastilles : 3 fr. 50. — Poudres : 5 fr.

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faire usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, fortifiant, digestif, fébrifuge et antinerveux; il est recommandé aux enfants, aux femmes délicates et aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les fatigues de toute nature. — La Boîte : 4 fr.

**DETHAN**, Pharmacien, 90, faubourg Saint-Denis, à Paris, et principales pharmacies de France.

MALADIES DES FEMMES

**STÉRILITÉ** complètement guéries par le traitement de M<sup>me</sup> CHRETIEN, D<sup>e</sup> de la Faculté de médecine de Paris.

25 années de succès. — Analyse des urines.  
**LYON, 9, rue Bourbon, au 1<sup>er</sup>.**

Lyon. — Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, A. ALKILY, su.

1 FRANC par AN 90,000 Abonnés 52 NUMÉROS  
**Le Moniteur**  
des **Valeurs à Lots**  
(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)  
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères  
LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)  
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.  
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.  
Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

Publicité, Affichage, Abonnement aux Journaux  
V. FOURNIER, 14, rue Confort

**INJECTION BROU**

Hygiénique, Infaillible et Préervative. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre. 30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de BROU.

**GAZETTE DE PARIS**  
Le plus grand des Journaux financiers  
NEUVIÈME ANNÉE  
Paraît tous les Dimanches.  
PAR AN 4 FRANCS  
Semaine politique et financière — Etudes sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondance — Echéance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.  
ABONNEMENTS D'ESSAI 2 F<sup>rs</sup> LA Première Année  
Prime Gratuite  
LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages financiers et des Valeurs à Lots PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS  
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.  
ENVOYER JARDIN-POSTE OU TERRE-POSTE 59, rue Talbot — Paris

**ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE**  
de l'indication, avec preuves irrécusables, d'une formule infaillible pour guérir, en secret et à peu de frais, les écoulements récents et les plus invétérés. Ecrire à **REYMIN**, à Vienne (Isère), pour ne jamais plus rien avoir à redouter de ce fléau.

**AVIS IMPORTANT**  
Les nombreuses contrefaçons et imitations du Sinapisme Rigolot nous ont déterminé à prendre une mesure sur laquelle nous appelons l'attention des médecins et du public. Toutes les feuilles de sinapisme et toutes les boîtes qui les renferment portent un rouge la signature dont voici le fac-similé :

En conséquence, on ne doit admettre comme véritable papier Rigolot que les feuilles qui portent en travers cette signature.

EN VENTE dans toutes les bonnes Pharmacies.

**BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE**  
RUE DE LA PAIX, 4, PARIS

Société anonyme au Capital de 100 MILLIONS de Francs  
Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS sur première Hypothèque : 75 MILLIONS

La Société délivre au prix net de 485 francs des Obligations remboursables à 500 francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportant 20 francs d'intérêt annuel payable trimestriellement.

La Société délivre actuellement des Bons de Caisse rapportant : à six mois, 3 %; — à un an, 3 1/2 %; — deux ans et au-delà, 4 %.

Adresser les demandes d'Obligations et de Bons de Caisse :  
A PARIS : Au siège de la Banque hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — A la Société Générale de Crédit industriel et Commercial; — A la Société de Dépôts et Comptes courants; — Au Crédit lyonnais; — A la Société Générale; — A la Société Financière de Paris; — A la Banque de Paris et des Pays-Bas; — A la Banque d'Escompte de Paris.

Dans les DÉPARTEMENTS et à l'ÉTRANGER : A toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

Le paiement des Coupons et des Bons échus, ainsi que le remboursement des Titres amortis, sont faits aux mêmes Caisses. — Les Notaires et Banquiers peuvent également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement des coupons.

Des Agents sérieux seront établis en France pour la vente, par paiements mensuels, d'Obligations d'Etat et de Lots à prime légalement émis.  
Belle commission, en cas de réussite appointements fixes.  
S'adresser par lettre affranchie à l'Union de Banque, Amsterdamin (Hollande).

**BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE**

Société anonyme. Capital 100 millions de francs

Siège social à Paris, 4, rue de la Paix

Le 4<sup>e</sup> tirage des obligations émises le 10 janvier 1880 et remboursables toutes à 1000 fr., a eu lieu le 10 septembre.

La liste est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande. Le prochain tirage aura lieu le 10 novembre prochain.

CHOCOLAT-MENIER  
LES VÉRITABLES  
BOîtes  
en  
COUTERET  
BOîtes

**Le Journal des Tirages Financiers**

(11<sup>e</sup> Année)  
PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE**  
(SOCIÉTÉ ANONYME)  
Capital VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Essentiel à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :  
UN PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS  
ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS  
sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

**UN FRANC PAR AN**

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

**EMPRUNTS TURCS & PÉRUVIENS**

Les porteurs de ces valeurs voulant encore bénéficier du coupon de rente, se payant le 1<sup>er</sup> Octobre prochain, et obtenir la reconstitution de leurs capitaux, doivent immédiatement s'adresser à la Banque **J. BRUNSWIG et SOMMER**, fondée en 1870, 8, rue du Quatre-Septembre, PARIS.

Articles de Luxe et de Fantaisie  
**M<sup>ON</sup> CASSET**

Rue de la République 32 (EX-RUE DE LYON) Rue de la République 32 (EX-RUE DE LYON)

**MAROQUINERIE — EVENTAILS**

Bijouterie. — Tabletterie  
Sacs gileciers. Necessaires garnis  
Ébénisterie artistique  
Porte-Bonquets — Passe-Partout  
Chapelles. — Petits Bronzes  
Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie  
Caves à Liqueurs

PORTE-CIGARES en CUIR de RUSSIE

**LE SOIR**

Journal Politique et Financier  
14<sup>e</sup> ANNÉE — 30 FR.

Publie chaque jour EN SUPPLÉMENT une Cote de toutes les valeurs de Bourse cotées et non cotées.

Une Semaine d'essai : UN FR.  
**PARIS**  
12, rue Grange-Batelière

**ABONNEMENT SANS FRAIS**

à tous les Journaux  
**V. FOURNIER**  
14, rue Confort, Lyon

**GUÉRISON RADICALE**

des maladies récentes ou anciennes, par les **Capsules QUET**.

Traitement facile à suivre en secret et même en voyage. — **Injection QUET** hygiénique, préservative, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adresser, à Lyon, à la Pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. — Même pharmacie : Pommade souveraine pour les yeux. Prix : 2 fr. — Liqueur infaillible contre les maux de dents. Prix : 2 francs.

**JE**

guéris vite et à peu de frais toutes les maladies de la Peau, de l'Estomac et des Voies urinaires les plus rebelles (de midi à six heures). **DUMONT**, médecin spécialiste, rue Rochechouart, 84, Paris. Traitement par correspondance.

**AU LABOUREUR**

Maison recommandée pour la bonne Fabrication des CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS

**BON MARCHÉ**  
ÉLÉGANCE ET SOLIDITÉ  
Hommes 12 fr  
Femmes 8 fr

DÉPÔT DE LA CHAUSSURE PINET  
Maison CASSET, rue de la République, 32 (EX-RUE DE LYON)